VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRÊTÉ PORTANT PLACEMENT PROVISOIRE D'UN ANIMAL NON DOMESTIQUE (BUSE DE HARRIS)

N° 132 / 2026 - PM

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'arrêté municipal n° 128 / 2026 reconnaissant l'animal comme errant non domestique,
Considérant la demande formulée par courriel par Monsieur David LAMBRET, agent de la Direction départementale de la protection des populations,
Considérant la nécessité d'assurer la garde temporaire de l'animal dans des conditions adaptées,
Considérant que Madame Johanna BONNOT assure actuellement cette garde,
Considérant l'urgence de la situation,

ARRÊTÉ

Article 1 : L'animal, une buse de Harris, reconnu errant non domestique, est placé à titre provisoire auprès de M. , domiciliée à .

Article 2 : Ce placement est accordé pour une durée de huit (8) jours à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : M. s'engage à assurer la garde, la sécurité et le bien-être de l'animal pendant toute la durée du placement.

Article 4 : À l'issue de ce délai, une décision relative au devenir de l'animal devra être prise par l'autorité compétente.

Article 5 : Conformément à l'article R421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à et transmis à la Direction départementale de la protection des populations des Bouches-du-Rhône (13) et du Vaucluse (84), ainsi qu'aux services compétents.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 21 avril 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 28/04/26
Publication/notification le 28/04/26

Hôtel de Ville – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON – Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19
Département des Bouches du Rhône – Arrondissement d'Aix en Provence
Site internet : www.ville-laroquedantheron.fr Courriel : secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 28/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260421-AR_132_26_P